



Libération

REBONDS, lundi 27 mars 2006, p. 36

Prétendre que la proposition du gouvernement est réformiste est un contresens absolu. Elle relève au contraire d'un volontarisme d'Etat dédaigneux de toute concertation.

### **CPE, le bonapartisme en creux**

LAÏDI Zaki

A en croire certains commentateurs, paresseusement relayés, d'ailleurs, par la presse étrangère que l'on a connue mieux inspirée, l'opposition soulevée par le CPE traduirait la résistance profonde de la société française à la mondialisation. Face à une mutation technologique imposant la flexibilité, le gouvernement ne ferait donc que son travail : il chercherait à rendre moins rigide un code du travail hypercomplexe doublé d'une jurisprudence incroyablement tatillonne et, pourquoi pas le dire, antiéconomique. Mais, quand bien même contient-il des éléments de vérité indiscutables, s'en tenir à ce constat pour expliquer l'impasse dans laquelle s'est mis le gouvernement est absurde. Croire ou faire croire que sa démarche relève d'une vision réformiste que la société et les syndicats refuseraient est un contresens absolu. L'affaire du CPE montre non seulement que les gouvernements de droite comme de gauche, d'ailleurs n'ont qu'une idée pour le moins imparfaite de ce qu'est le réformisme, mais que, circonstance aggravante, le recours au bonapartisme social, qui est la marque de fabrique de ce gouvernement, asphyxie encore plus l'espace du réformisme.

Etre réformiste, ce n'est pas vouloir changer les choses. D'abord parce que tout changement, surtout s'il est brutal, n'est pas forcément d'inspiration réformiste. Ensuite parce qu'il peut y avoir des changements de nature régressive. Ce qui est indiscutablement le cas de la philosophie du CPE.

Dans une société démocratique, le réformisme suppose la réunion de quatre conditions : une certaine vision du monde, un diagnostic largement partagé sur la réalité des blocages qui freinent un changement indispensable, une implication réelle constante d'amont en aval de tous les acteurs concernés, une prise en compte du temps long dans la résolution des problèmes.

Or, sur ces quatre points, la politique gouvernementale laisse non seulement à désirer mais apparaît très clairement comme très éloignée d'une philosophie réformiste. Et sur ce plan, d'ailleurs, il faut admettre que le problème est moins un problème idéologique qu'un problème de culture politique que la gauche n'a pas réussi à affronter, faute de se l'être posé. Une vision du monde : ce gouvernement n'en a clairement pas et ses prédécesseurs encore moins. A priori, l'inspiration de ce gouvernement peut paraître comme ultralibérale. Mais ce n'est pas le cas. Elle est un mélange exacerbé de volontarisme étatique et d'absence totale de vision de la société. C'est du thatchérisme sans perspective ou, pour être plus précis, du libéralisme d'Etat comme il y a eu du capitalisme d'Etat. Le gouvernement Raffarin est par exemple le gouvernement qui a le plus complexifié le code du travail en étatisant une fois de plus la remise en cause partielle des lois Aubry alors que cette tâche incombait aux partenaires sociaux. Le gouvernement Villepin veut changer la donne mais il ne peut pas imaginer que ce changement puisse être engagé au forceps par un autre acteur que lui. Il en découle un brouillage politique extraordinaire sur le sens de l'action politique : ce gouvernement se veut libéral mais il pousse le volontarisme étatique à son paroxysme.

Madame Thatcher a brutalisé la société britannique pour la faire renouer avec la tradition libérale qui fut historiquement la sienne. Le gouvernement Villepin n'a aucun projet de la sorte. Il veut passer en force en marginalisant l'Etat et en méprisant les partenaires sociaux, ce qui conduira culturellement à une double impasse : renforcer la représentation d'un Etat démiurge seul capable d'agir face à des acteurs sociaux réputés sclérosés ; mais renforcer en même temps le sentiment de résistance au changement, tant celui-ci ne s'inscrit dans aucune perspective.

Pas de vision du monde donc, mais pas non plus de diagnostic partagé. Certes, tout le monde est d'accord pour dire que le chômage des jeunes est la plaie de la société française. Et même si l'accord est moins grand sur ce point, beaucoup de réformistes savent qu'un des problèmes majeurs tient au déséquilibre de traitement ou de statut entre les détenteurs d'un emploi stable et relativement protégé, et des salariés situés en dehors du système, soumis à la précarité. Mais c'est à cela que le CPE veut remédier, nous dit le gouvernement. Personne ne peut le croire. Non que ses intentions seraient malignes. Mais plus simplement parce que le CPE aggravera cette inégalité plutôt qu'il ne la corrige. Et c'est là que l'on voit que la question du diagnostic partagé est essentielle pour une politique réformatrice.

Si le gouvernement avait davantage écouté les partenaires sociaux, y compris d'ailleurs le patronat, il aurait compris que la catégorie «jeunes de moins de 26 ans» ne correspond à aucune réalité sociologique homogène. Prisonnier du discours sur le chômage des jeunes, il en vient à oublier que les jeunes comptent des gens très qualifiés comme des gens très peu qualifiés, et que, pour les emplois qualifiés, les entreprises n'ont pas besoin du CPE. Mais qu'importe, nous dit alors le gouvernement : le CPE n'est pas obligatoire et s'adresse prioritairement aux non-qualifiés. Sauf que ce n'est pas ce qui a été dit, et qu'en voulant généraliser le principe de non justification du licenciement il renforce inutilement l'anxiété sociale d'une jeunesse qui en souffre déjà beaucoup. En fait, si le CPE avait une justification, elle concernerait les travailleurs non qualifiés qui, pour l'immense majorité, sont couverts par le CNE. Mais avoir créé une mesure qui ne produira aucun effet économique tout en renforçant l'anxiété des jeunes est la conséquence la plus spectaculaire du CPE et la négation absolue d'une démarche réformatrice. On ne change pas une société en renforçant la peur sociale. De ce point de vue, ceux qui moquent le Danemark pour justifier la politique gouvernementale sont soit mal informés, soit de mauvaise foi. Car, s'il y a une réalité vivante dans les pays scandinaves, c'est bien celle que le changement n'a pas été pensé sur le mode de la sanction ou de la peur mais sur celui de la confiance.

La troisième condition du réformisme, c'est l'implication des acteurs. Dans cette affaire, le gouvernement a caricaturé une réalité française déjà assez caricaturale. Il y a en effet peu d'exemples où une mesure sociale à la valeur symbolique aussi forte ait été menée selon la bonne méthode du commando qui agit vite et par surprise pour tétaniser ses adversaires. Cette vision guerrière est certes l'une des dimensions du politique. Mais ne bénéficier du consentement tacite d'aucun partenaire social (ce qui n'était pas le cas de la réforme des retraites, ou même de la réforme Juppé) est pour le moins inquiétant. Plus inquiétant encore est le fait que ce splendide isolement soit vécu sur un mode héroïque, cette autre modalité du bonapartisme français.

C'est d'ailleurs un des traits de la culture politique française que de croire que le fait d'être élu vous confère une légitimité sans limite et que la démocratie sociale ne peut être octroyée que par la démocratie politique. Certes, on entend les arguments du gouvernement : les syndicats seraient faibles, incapables d'avancer vite face à l'urgence des problèmes et soucieux, pour les plus réformistes d'entre eux, de se refaire une santé à la veille de leur congrès. Mais là encore

on est dans la négation du réformisme. Chercher à humilier les syndicats pour leur montrer qu'ils ne sont rien n'est pas le meilleur moyen de renforcer les médiations sociales qui font si cruellement défaut à la France.

Reste un dernier paramètre : celui du temps. Le réformisme prend du temps. Et s'il prend du temps, c'est parce que les problèmes sont complexes. Rendre le marché plus flexible pour ceux qui sont les plus précaires, sans attacher autant d'importance aux politiques de l'emploi ou de formation, c'est prendre le risque d'accroître les déséquilibres qu'on prétend corriger. Or on voit bien que l'accent mis sur la lenteur des partenaires sociaux pour justifier le volontarisme du gouvernement est une fausse explication.

Le fond de l'affaire est que le gouvernement veut afficher des résultats spectaculaires en matière d'emploi dont on sait d'ores et déjà qu'ils ne se produiront pas. De ce point de vue, ceux qui prônent une expérimentation pendant six mois ne sont pas crédibles. D'une part parce qu'il est impossible d'obtenir des résultats sur une période aussi courte. D'autre part parce que les évaluations sont toujours divergentes : l'Insee évalue à pas plus de 20 000 les créations d'emplois CNE quand le gouvernement en annonce 400 000.

En fait, si l'on voulait faire abstraction du calendrier politique, la détermination politique d'un gouvernement réformiste pourrait s'exprimer ainsi : retirer purement et simplement un texte dont l'effet provoque le symétrique de ce qu'il cherchait à obtenir et proposer aux partenaires sociaux un cadre et un calendrier pour modifier le code du travail dans un sens alliant sécurité et flexibilité. Au terme de ce calendrier, le gouvernement s'engagerait par avance à acter les décisions des partenaires sociaux. En cas d'incapacité de ces mêmes partenaires à avancer, il pourrait avancer ses propres solutions qui seraient alors soumises à référendum. En fin de mandat présidentiel, ce schéma paraît irréaliste.

Mais le deviendra-t-il forcément au début du prochain ? En attendant, l'affaire du CPE démontre de manière spectaculaire l'inertie culturelle d'une classe politique qui, faute de comprendre les enjeux du réformisme, recourt aux expédients du bonapartisme.

Zaki LAÏDI

chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (Ceri).